



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

N° 2024 0020

L'An Deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 mars 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Thierry RUFFIER DES AIMES)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Subventions versées aux associations

La Commune de Champagny en Vanoise est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activité : solidarité, culture, sport, ...

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

AMADEA	2 000
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300
AS BOZEL	300
CHORALE DES 4 SAISONS	150
FNACA	150
LES AMIS DE LA CENTAURE	300
VIRADES DE L'ESPOIR	1 000
CLUB DE SKI DE FOND BOZEL CHAMPAGNY	12 290
APEDYS DES 2 SAVOIE	100
COOPERATIVE SCOLAIRE	7 000
SOU DES ECOLES	1 000
CLUB DE SKI DE CHAMPAGNY	20 000

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Françoise VILLARD), le Conseil municipal :

- ATTRIBUE les subventions aux associations, conformément au tableau ci-dessus.
- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget prévisionnel 2024 du budget principal.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

